AHMED MOHAMED ABRO
1er conseiller 62

Déclaration de Djibouti a l'EPU de la République démocratique du Congo

Dix neuvième sessions

Genève, le 29-04-2014

Merci le Président

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la délégation de la RDC et la félicite pour la présentation de leur rapport riche en substance dans le cadre de la dix-neuvième session de l'EPU.

Djibouti prend note des efforts accomplis par les autorités en vue de promouvoir et protéger les Droits Humains dans le pays notamment en engageant des réformes constitutionnelles et institutionnelles qui ont abouti à la promulgation de plusieurs lois ordinaires et organiques permettant d'influencer positivement l'amélioration de la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans plusieurs domaine de la vie publique. Nous apprécions et prenons acte également des efforts en cours pour ratifier bon nombre de Conventions internationales.

Par ailleurs, Djibouti souhaiterait formuler les recommandations suivantes.

1) Poursuivre les reformes engagées au niveau du secteur pénitentiaire en vue de mettre un terme à la surpopulation carcérale
2) Prendre les dispositions pour achever les reformes du système judiciaire, du secteur de la défense et de la sécurité
3) Créer un cadre de réhabilitation et d'insertion socio-économique des femmes victimes de violences sexuelles dans les régions touchées par le conflit
4) Prendre les mesures adéquates pour mieux protéger les défenseurs des droits humains et les journalistes.

Je vous remercie.